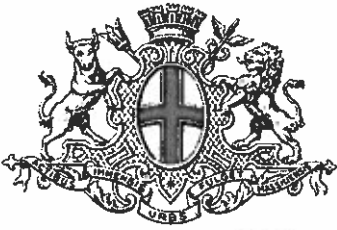


VILLE DE



MARSEILLE

— www.marseille.fr —

DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
« MAITRISER NOS MOYENS »

Direction des Affaires Juridiques  
et des Assemblées

**Le Directeur**

MM

**Collectif des écoles de Marseille**

**Par courriel à : [dada+request-1499-ed7d51c@madada.fr](mailto:dada+request-1499-ed7d51c@madada.fr)**

**N.REF : madada**

**OBJET : analyse AGAM Boulevard Urbain Sud**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande de communication de l'analyse faite par l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM) sur le Boulevard Urbain Sud.

A ce jour, ce rapport de l'AGAM ne vous est pas communicable.

En effet, cette analyse, destinée à éclairer l'autorité administrative en vue de prendre une décision administrative déterminée, revêt un caractère préparatoire, aucune décision n'étant intervenue.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

**Marie-Sylviane DOLE**